

COMMUNE DE SCHAERBEEK
Urbanisme et Environnement
Madame C. JODOGNE
Bourgmestre f. f.
Place Colignon
1030 SCHAERBEEK

V/Réf. : 2009/2009/262=113/050/KS
N/Réf. : AVL/ah/SBK-2.239/s462
Annexe : 1 dossier comprenant 1 cahier A3

Bruxelles, le

Madame la Bourgmestre,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Général Eenens, 50 / angle rue Metseys. Régularisation de la réalisation des façades non conformément au permis octroyé en 2005.
(Correspondant : Mme St. Meert)

En réponse à votre lettre du 11 août 2009 sous référence, réceptionnée le 19 août, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 9 septembre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande vise la régularisation de travaux effectués à l'immeuble qui est situé à l'angle des rues Eenens et Metseys dans la zone de protection de l'hôtel communal. Il résulte du rassemblement en un immeuble (de bureaux?) de deux maisons qui dataient des années 1890-1910 lorsque furent aménagées la place Colignon et les rues environnantes. Cette transformation, qui remonte probablement aux années 1970-80, a été particulièrement lourde et fut réalisée sans respecter les caractéristiques du bâti ancien.

Le dossier actuel concerne des transformations apportées ultérieurement. Le 23/08/2005, un permis d'urbanisme a été octroyé portant sur la réaffectation des étages en logements et la modification des façades. Celles-ci n'ayant pas été exécutées conformément au permis, elles font l'objet de la présente demande de régularisation. **Malheureusement, la demande n'envisage aucune amélioration par rapport à la situation existante qui est déjà particulièrement déplorable tant sur le plan patrimonial qu'urbanistique.**

Pour ce qui concerne le commerce situé au rez-de-chaussée, elle demande de réduire l'impact visuel des enseignes conformément à la réglementation en vigueur (article 36 §2 du R.R.U.). En effet, du fait que ces dispositifs s'étendent sur la largeur totale d'une des façades et présentent une saillie importante par rapport à l'alignement de l'angle, ils mettent en évidence la rupture urbanistique causée par l'immeuble, ce qui est particulièrement regrettable.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY